

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 22 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de TEILHET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DUVERGER Bernard, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/05/2025

PRÉSENTS : DUVERGER Bernard, LESSORT Guy, CHAGNON CORNARDEAU Corinne, THEVENET Bernadette, CHARBONNIER Nelly, ROUDIER Renée, CHARRAUX Daniel, BODY Thomas

EXCUSÉS : LABOURIER Mickaël, PEYRONNY Christian,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHAGNON CORNARDEAU Corinne

Le PV de la réunion du 14/04/2025 est validé

ORDRE du JOUR :

- **Vente d'herbe**
- **Acquisition terrain au Chaumes du Puy**
- **Recrutement saisonnier**
- **Modification du règlement du columbarium**
- **Modification prestation d'action sociale**
- **Mise en place d'entourages sur les bacs à ordures ménagères et tri sélectif**
- **Choix de la jardinière à planter sur le rond-point**
- **Questions diverses**

➤ **Vente d'herbe stade et lotissement**

La mise en vente d'herbe sur pied excluant tout pâturage sur la parcelle de terrain communal située au bourg d'une superficie d'environ 13 000 m² et sur la parcelle située au stade d'une superficie de 15 000 m². La première récolte de cette parcelle doit être terminée et levée au 14 JUILLET 2025. Les offres se feront sous pli cacheté auprès de la Mairie de Teilhet. Pour chaque parcelle l'offre la plus élevée sera retenue. Une seule offre est arrivée en mairie, proposée par Nathalie Auger pour un montant de 160€

Le conseil municipal valide cette offre.

➤ **Acquisition terrain au Chaumes du Puy**

Afin de faire perdurer le devoir de mémoire de ces victimes assassinées aux Chaumes du puy par les Allemands et à rappeler l'importance de notre histoire collective. La commune de TEILHET a demandé à acquérir la partie sur laquelle la petite stèle est implantée.

Le propriétaire de la parcelle des chaumes du puy a répondu favorablement à notre demande :

- Acquérir environ 8 mètres carrés situés en limite de votre propriété et la route départementale RD18, ceci ne devrait pas être préjudiciable pour l'exploitation de vos forêts.

- La commune de TEILHET s'engage à prendre en charge tous les frais de bornage et les frais notariaux liés à la vente de ce lot.

-Le propriétaire cède ce morceau de terrain à titre gracieux

Le conseil municipal valide ce projet, la commune s'engage à faire intervenir un géomètre et à faire acter cette transaction par un notaire.

➤ **Recrutement saisonnier**

Nous avons reçu trois candidatures pour le poste d'agent d'entretien saisonnier du 1er juin au 30 septembre 2025 :

- Mme Gaudry Sonia
- Mme Boussageon Catherine
- Mme Gayton Sandra

Les trois personnes ont été reçues en entretien le jeudi 15 mai.

Prérequis pour le poste :

- Présence indispensable pendant la période du contrat
- Avoir un régime de travail acceptable.

Le montant mensuel du salaire : 413€ net.

Le conseil municipal valide la candidature de Mme Gaudry Sonia

➤ **Modification du règlement du columbarium**

Le précédent règlement disposait d'une mise à disposition des cases du columbarium pour une durée de 15 ans.

À la vue de l'utilisation du columbarium depuis sa mise en service seulement deux cases ont été acquises. Ces mêmes personnes ont depuis acheté des concessions perpétuelles dans le cimetière. Il apparaît opportun de revoir le règlement concernant la durée et de fixer la durée sans limite de temps, c'est-à-dire perpétuelle.

Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le règlement du columbarium.

➤ **Modification prestation d'action sociale**

Chaque employeur doit proposer à ces salariés une prestation d'action sociale. Aujourd'hui nous proposons des chèques Cadhoc à la période de Noël pour un montant de 192€. Cette solution est assez restrictive car elle offre uniquement un accès commercial à certaines enseignes.

En concertation avec le personnel, je vous propose d'adhérer au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui propose des prestations plus diversifiées pour les salariés :

- Bons plans et réductions pour activités de loisirs et sport (chèques culture, tickets cinéma, ...)
- Des aides pour partir en vacances, prestations sociales et de solidarités...

L'adhésion annuelle s'élève à 222 € par agent.

Le conseil municipal valide l'adhésion au CNAS à compter de 2025.

➤ **Mise en place d'entourages sur les bacs à ordures ménagères et tri sélectif**

La commune souhaite mettre en place des entourages autour de bacs à ordures ménagères. Les services de la Communauté de communes PSE ont confirmé que cette action pouvait prétendre à leur fonds de concours. Le principe : la Communauté de communes amène autant que la commune dans la limite de 20 000€.

La commune a inscrit au budget une dépense de 14 787,28€

Il faut prévoir une dalle en béton et un entourage soit en bois, PVC ou métal en fonction du nombre de bacs et de leur positionnement. Définir 4 ou 5 emplacements à traiter.

Le conseil municipal valide cette démarche pour trois emplacements situés au Favet, à Chez Moigner et Chez Vareille. Il retient des entourages en bois chez le fournisseur « Adéquat ». Des devis pour la réalisation des dalles et la pose des entourages seront demandés.

➤ **Choix de la jardinière à planter sur le rond-point**

On a inscrit au budget 2025 une dépense pour une jardinière à positionner sur le rond-point.

Le conseil municipal valide le choix d'une jardinière hexagonale en béton auprès du fournisseur SEMIO.

➤ **Cartes cadeaux jeunes de 3 à 17 ans**

Il faut dresser la liste des enfants résidant sur la commune pouvant prétendre à la carte cadeau Cultura.

➤ **Questions diverses**

Modification du règlement intérieur : interdiction de la cigarette électronique.

Un pot pour ramasser les mégots de cigarettes sera installé vers la salle des fêtes et vers la salle des Associations.

Il est envisagé l'achat de gobelets en plastiques pour Commune et les associations : il sera demandé aux associations si elles souhaitent disposer de gobelets. Le SICTOM des Combrailles peut participer à cet achat.

Les ayants droits de Chez Sagoueix seront réunis pour la réfection du Lavoir

Mr DUMONT demande s'il peut louer la salle des fêtes afin d'organiser un trail avec des chiens. Est-il possible de camper, de stationner des camping-cars ?

Le Maire



La secrétaire de séance

A handwritten blue signature consisting of a stylized initial 'H' followed by a long, sweeping line.

